

## **Rapport de commission**

### **Préavis no 2019/55 reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre – demande de crédit**

Lieu : Salle des fêtes du casino de Montbenon

Date : 26 mai 2020

Début de la séance : 16h30

Fin de la séance : 17h10

Participant-e-s :

Conseil communal : Mmes Alvarez (remplaçante de Mme Marly), Tran-Nhu (remplaçante de Mme Billard), Aubert, Schaffer, Messere (remplaçante de M. Chollet), MM. Corboz (rapporteur), Philippoz (remplaçant de Mme Richard-De Paolis), Calame, Briod, Company, Maadi, Di Giulio

Direction sécurité et économie : M. Hildbrand

Service de l'eau : Mme Burgy (PV), MM. Apothéloz, Zürcher

La séance débute avec une présentation *Powerpoint* du projet. Cette présentation est jointe au rapport.

Les commissaires ont quelques questions :

- Quels sont les réservoirs qui alimentent le quartier de la Cité et St-François ? M. Apothéloz répond que c'est le réservoir du Calvaire situé en face du Chuv, la pression est suffisante pour que l'eau remonte à la Cité sans pompage.
- Les coupes des plans annexés n'ont pas l'air à la bonne échelle... ? M. Mechouk confirme que les chiffres inscrits dans le préavis sont justes (les 2 cuves ont bien un volume de 4000 et 5000 m<sup>3</sup>). Après examen, une erreur est bien constatée, l'échelle indiquée sur les plans correspond à une impression papier A3 et non pour un format A4 (format du préavis)
- Comment s'effectue le contrôle de l'eau, notamment la recherche de chlorothalonil ? M. Hildebrand répond que des milliers de contrôles et d'analyses se font toute l'année. Il indique aussi que le Covid 19 ne peut pas se trouver dans l'eau potable, le virus ne résiste pas à la chloration qui le détruit.
- Quelle est la proportion entre l'eau de source et l'eau qui vient de Lutry ? M. Apothéloz répond qu'il est difficile à donner une réponse claire et précise, car le réservoir de Montalègre est alimenté par plusieurs sources.
- Pourquoi démolir le bâtiment existant et que vont devenir les locataires habitants le bâtiment ? Le bâtiment n'est plus habité, le bail a été résilié en temps voulu. Le nouveau réservoir ne nécessitera pas de personnel sur place pour surveiller l'exploitation. A la place du logement de fonction, un nouveau parc pour le quartier sera construit. La bonne collaboration sur ce projet entre le Service de l'eau et le Service des parcs et domaines est d'ailleurs salué par un commissaire. Il n'est pas prévu de créer de nouveaux logements sur la zone de la cuve car il est compliqué

d'avoir des habitations sur un réservoir notamment pour des problèmes de statique et d'exploitation.

- Au point 6 on peut lire que le débit va diminuer alors que le volume des cuves ne change pas, comment l'expliquer ? M. Mechouk répond que c'est tout à fait normal, car ce débit est calculé sur la consommation future qui va augmenter, en effet le quartier va accueillir de nouveaux habitants.
- Ces cuves vont peut-être durer une centaine d'années, comment gérer la quantité d'eau supplémentaire nécessaire compte tenu de l'augmentation de la population ? M. Mechouk répond que le dimensionnement des cuves a été pensé sur une échéance de 15 à 20 ans. Et comme nous avons un réseau de cuves qui est dense dans la ville, il n'y aura pas de problème pour réalimenter un réservoir en cas de consommation de pointe.

Avant de passer au vote, Monsieur le Conseiller communal Calame, nous informe que c'est son père qui a réalisé la construction de ce réservoir en 1958. Il votera néanmoins sa destruction des cuves et du bâtiment, car le projet de reconstruction lui paraît tout à fait sensé et utile. M. Hildebrand confirme que comme pour tout projet, le Service de l'eau documentera soigneusement l'existant et que cela sera conservé dans les archives de la Ville.

Toutes les conclusions du préavis sont votées en bloc et sont acceptées à l'unanimité.

Denis Corboz  
Rapporteur